



## EDITO

Les négociations statutaires sont en stand by. Les syndicats nationaux non catégoriels doivent être reçus par le ministre de la santé le lundi 14 mars 2005. A suivre..

R. RYMER  
Président du SNAM-HP

### >> Elections à la Commission Statutaire Nationale

Ces élections qui auront lieu par correspondance entre les 15 et 20 juin 2005 représentent un double enjeu majeur pour les médecins des hôpitaux.

Nous allons élire les collègues qui, au niveau du ministère, sont chargés de donner un avis sur les nominations, les mutations... des PH tant des Hôpitaux généraux que des CHU. Ce rôle est important même si, du fait de la démographie médicale, on a de plus en plus le sentiment que ce sont souvent les hôpitaux qui passent un concours et non les médecins. Il y a nettement plus de postes vacants que de candidats. La CSN est surtout très utile quand il n'y a pas unanimité au niveau local et que les instances sont divisées sur la candidature à retenir.

Deuxième enjeu d'importance : la représentativité syndicale. Pour être entendu il faut être représentatif. En votant pour les candidats du SNAM vous favoriserez la mise en oeuvre des idées et des valeurs qu'il porte. Vous donnerez du pouvoir à ceux qui défendent vos intérêts et ceux de l'hôpital public.

Alain LEMOINE, membre de la CSN

### >> Prolongation d'activité

Un décret paru au journal officiel du 3 mars 2005 autorise les praticiens hospitaliers à prolonger leur activité au-delà de la limite d'âge qui leur est applicable, dans la limite maximum de trente-six mois, sous réserve de le demander.

Décret n° 2005-207 du 1er mars 2005 relatif à la prolongation d'activité des personnels médicaux hospitaliers pris en application de l'article 135 de la loi du 9 août 2004

### >> Epreuves classantes nationales en 2005

La Direction Générale de la Santé a fait ses propositions sur la répartition par spécialité des postes d'internes offerts aux candidats des prochaines épreuves classantes nationales. Les arbitrages ne

15, rue Ferdinand Duval  
- 75004 Paris  
Tél : 01 48 87 93 49  
Fax : 01 48 87 93 62

snamhp@wanadoo.fr  
www.snamhp.org



**Vos assurances  
professionnelles**

**et privées**

[www.macsf.fr](http://www.macsf.fr)

N° Azur 0 810 40 80 20  
PREMIER APPEL LIBRE



sont pas encore faits.

## >> **Nouveau Directeur des Hôpitaux**

Jean Castex, 39 ans, énarque, magistrat à la Cour des comptes, a pris ses fonctions de Directeur de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins au ministère de la Santé. Il remplace Edouard Couty qui occupait ce poste depuis sept ans et qui a été nommé conseiller à la Cour des comptes.

Autres textes parus

[Décret n° 2005-213 du 2 mars 2005](#) relatif à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge et modifiant le code de la santé publique (partie Réglementaire)

[Arrêté du 17 février 2005](#) relatif à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes

[Arrêté du 3 février 2005](#) portant approbation de la convention nationale des médecins généralistes et des médecins spécialistes

[Arrêté du 26 janvier 2005](#) relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé

Cette liste diffusion est gratuite et sans engagement. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.